

Réponse à l'interpellation urgente de Jessica Jaccoud

La Municipalité peut-elle renseigner, ce soir, le Conseil communal de sa position s'agissant de la survie de la chaîne de télévision régionale NRTV ?

Très volontiers. Une séance de travail est prévue ce prochain mercredi avec des représentants des communes de Nyon, Gland, ainsi que le Conseil régional.

Nous allons voir quel est le calendrier raisonnable pour mettre sur pied une structure de financement mais aussi une nouvelle gouvernance pour permettre la poursuite des activités de TVRN. Il est peu probable que le processus démocratique d'un financement régional puisse intervenir avant l'été.

Il s'agira de voir également qui peut assurer une partie du financement, au moins jusqu'à la fin septembre 2015.

Car il faut absolument continuer de fonctionner durant cette période transitoire, le temps qu'une nouvelle entité, à la gouvernance redéfinie, soit constituée pour cette télévision locale. L'écran noir serait fatal à TVRN.

Comme vous l'évoquez, la création d'une société anonyme dont les collectivités publiques seraient actionnaires à hauteur d'environ 50%, avec une ouverture du capital-actions au privé serait une bonne solution. Cela permettrait un socle financier plus solide, une nette amélioration de la gouvernance et davantage de transparence au niveau du management de cette future structure

La Municipalité de Nyon a-t-elle l'intention de soutenir financièrement NRTV, pour une période transitoire, le temps qu'une nouvelle entité soit créée ?

Oui, sur le principe, la Municipalité envisage un soutien, mais elle n'entend pas payer deux fois, soit une fois directement et une fois par le biais du Conseil Régional

Le représentant de la Commune de Nyon au Comité Directeur du Conseil régional entend-il encourager un tel financement par dite entité ?

Vous l'avez compris, c'est de votre serviteur dont il est question. Sans révéler le contenu des discussions au sein du CODIR, je peux vous dire que j'ai défendu un tel soutien, mais avec un certain nombre de conditions pour garantir la pérennité de la solution choisie.

Dans l'hypothèse de la création d'une nouvelle raison sociale courant 2015, la Municipalité entend-elle soutenir, sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal, l'acquisition d'une part du capital-actions de NRTV ?

Sur le principe, la Municipalité est favorable à une prise de participation d'une future SA. Mais il s'agira possiblement d'un montant qui nécessitera un préavis

J'espère avoir répondu à vos questions qui sont partagée par de nombreux autres acteurs politique de Nyon et du District.

Daniel Rossellat, syndic, le 8 décembre 2014